

DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales

*** Pour rappel, le commencement d'exécution est constitué dès le 1^{er} acte juridique passé et non au commencement physique des travaux.**

- Dans le cadre d'un marché de travaux : la notification du marché de travaux à l'entreprise,
- Dans le cadre d'un marché à bon de commande : la notification du bon de commande à l'entreprise,
- S'il n'y a pas eu de marché de travaux : le premier devis ou premier bon de commande daté et signé "bon pour accord".

COLLECTIVITÉ MAÎTRE D'OUVRAGE :

INTITULÉ DE L'OPÉRATION :

Je soussigné(e),¹

certifie que les travaux du projet susmentionné, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a reçu un commencement d'exécution.

DATE DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION ²:

(signature du devis "bon pour accord" ou notification du marché de travaux ou notification du bon de commande à joindre obligatoirement)

Fait le

à

Signature du représentant de la collectivité
précédée du nom et de la qualité

Cachet de la collectivité

1 *Nom et qualité*

2 *Joindre un justificatif (notification du marché de travaux, du bon de commande ou du premier devis signé "bon pour accord")*